



## COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BASSEE MONTOIS DU MARDI 30 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le mardi 30 mars à 18 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire réunion à huis clos, sous la présidence de Monsieur DENORMANDIE Roger, le Président.

### **Etaient Présents :**

Monsieur MIRVAULT Dominique, Monsieur CAMUSET Pascal, Monsieur CHAPLOT Jean-Luc, Monsieur POTAGE Jean-Claude, Monsieur CARRASCO Alain, Madame JACSONT Geneviève, Madame RIOTTE Corinne, Monsieur DELANNOY Jean-Pierre, Monsieur RAY Daniel, Madame SOSINSKI Sandrine, Monsieur BORZUCKI Jean-Claude, Madame LETERRIER Carine, Monsieur GODRON Charles, Monsieur BEAULIEU Raphael, Madame LEMORE Christine, Madame GUERINOT Laurence, Monsieur LAMOTTE Xavier, Monsieur FENOT Jean-Paul, Monsieur LESAGE Cédric, Monsieur CHANTRE Brice, Madame VILLIERS Nadine, Monsieur BOURLET Jean-Pierre, Monsieur GYARMATHY Stéphane, Monsieur GENON Fabrice, Monsieur FRAPPAT Didier, Monsieur FORGET Michel, Madame SAMSON Véronique, Madame SIVANNE Evelyne, Monsieur DENORMANDIE Roger, Madame PODOROJNIY Anastasia, Monsieur FENOUILLET Didier, Monsieur FLAMEY Francis, Monsieur CAPMARTY André, Monsieur GAUTRY Jean-Claude, Monsieur JAMBUT Gérard, Monsieur CHAIGNEAU Jean-Louis, Monsieur BERTRAND Luc, Monsieur DE RYCKE Régis, Monsieur CHAUVIN Marc, Madame CHARLES Sabine, Madame GRANERO Agnès

**Suppléant(s) en situation délibérante :** Monsieur LUCQUIN Gilles

**Excusés :** Monsieur MASSET Julien, Monsieur CABOUSSIN Luc, Monsieur SOUCHAL Georges, Madame BANOS Stéphanie, Monsieur MONDO Thierry, Madame BUOT Julie, Madame VERRIER Laure, Monsieur CARRASCO Gérard, Monsieur MAURY Yannick, Madame BENOIT Florence, Monsieur POULAIN Michel, Monsieur PACHOT Joël, Madame DELATTRE Nadine, Madame MOREAU Patricia

**Absents :** Monsieur HERMANS Emeric, Monsieur ROSSIERE-ROLLIN Serge, Monsieur JUZWENKO Jérôme, Monsieur DEMAEGOT Bruno, Madame RICHARD Gisèle

### **Pouvoirs :**

Monsieur MASSET Julien a donné pouvoir Madame GRANERO Agnès  
Monsieur SOUCHAL Georges a donné pouvoir Monsieur DELANNOY Jean-Pierre  
Madame BANOS Stéphanie a donné pouvoir Madame LEMORE Christine  
Monsieur MONDO Thierry a donné pouvoir Madame LEMORE Christine  
Madame BUOT Julie a donné pouvoir Monsieur GODRON Charles  
Madame VERRIER Laure a donné pouvoir Monsieur FENOT Jean-Paul  
Monsieur CARRASCO Gérard a donné pouvoir Monsieur CAPMARTY André  
Madame BENOIT Florence a donné pouvoir Madame RIOTTE Corinne  
Monsieur PACHOT Joël a donné pouvoir Monsieur LAMOTTE Xavier  
Madame DELATTRE Nadine a donné pouvoir Monsieur DELANNOY Jean-Pierre

Nombre de délégués en exercice : 60

Nombre de présents : 42

Excusés : 14

Absents : 5

Pouvoirs : 10

Date de convocation : 23/03/2021

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut valablement délibérer. La séance est ouverte avec la désignation du secrétaire de séance en la personne de Madame Laurence GUERINOT.

En raison de la persistance de l'état d'urgence de Covid 19, le Conseil communautaire décide à l'unanimité de tenir la séance à huis clos.

## **1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE SEANCE DU 2 MARS 2021**

En l'absence de remarque, le procès-verbal de la séance de Conseil communautaire du 2 mars 2021 est adopté à l'unanimité.

## **2– DECISIONS DU PRESIDENT**

Le Président, dans le cadre de ses délégations, a été amené à prendre une décision :

**2-1/ Attribution du marché « Etude de trajectographie et de tracé du chenal du Port de Bray-sur-Seine/Jaulnes » au groupement DN&T SA / ISL Ingénierie pour un montant hors taxes de 39 975 €. Ce marché sera d'une durée de 4 mois.**

## **3– DELIBERATIONS**

### **3-1/ Compte de gestion 2020 Budget principal**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'approuver le Compte de gestion 2020 Budget principal :

Résultat de fonctionnement :	3 325 143,25 €
Résultat d'investissement :	-266 710,23€
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE 2020	3 058 433,02€

### **3-2/ Compte de gestion 2020 du Budget Annexe SPANC**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'approuver le Compte de gestion 2020 du Budget Annexe SPANC :

Résultat de fonctionnement :	11 616,61€
Résultat d'investissement :	146 412,37€
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE 2020	158 028,98€

### **3-3/ Compte de gestion 2020 du Budget Annexe ZAE de CHOYAU**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'approuver le Compte de gestion 2020 du Budget Annexe ZAE de CHOYAU :

Résultat de fonctionnement :	-87 981,15€
Résultat d'investissement :	-441 059,60€
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE 2020	-529 040,75€

### **3-4/ Compte de gestion 2020 du Budget Port de Bray-sur-Seine**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'approuver le Compte de gestion 2020 du Budget Port de Bray-sur-Seine :

Résultat de fonctionnement :	24 746,32€
Résultat d'investissement :	0.00€
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE 2020	24 746,32€

### **3-5/ Compte administratif 2020 du Budget principal**

Le Président se retire, le conseil communautaire est présidé par Madame Sandrine SOSINSKI, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente déléguée aux Finances. Le Compte de Gestion et le Compte Administratif 2020 présentant des résultats identiques, le Conseil

communautaire, à l'unanimité, décide, hors la présence de Monsieur le Président, d'approuver le compte administratif 2020 du Budget principal.

### **3-6/ Compte administratif 2020 du Budget Annexe SPANC**

Le Président se retire, le conseil communautaire est présidé par Madame Sandrine SOSINSKI, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente déléguée aux Finances. Le Compte de Gestion et le Compte Administratif 2020 présentant des résultats identiques, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide, hors la présence de Monsieur le Président, d'approuver le compte administratif 2020 du Budget Annexe SPANC.

### **3-7/ Compte administratif 2020 du Budget Annexe ZAE de CHOYAU**

Le Président se retire, le conseil communautaire est présidé par Madame Sandrine SOSINSKI, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente déléguée aux Finances. Le Compte de Gestion et le Compte Administratif 2020 présentant des résultats identiques, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide, hors la présence de Monsieur le Président, d'approuver le compte administratif 2020 du Budget Annexe ZAE de CHOYAU.

### **3-8/ Compte administratif 2020 du Budget Port de Bray-sur-Seine**

Le Président se retire, le conseil communautaire est présidé par Madame Sandrine SOSINSKI, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente déléguée aux Finances. Le Compte de Gestion et le Compte Administratif 2020 présentant des résultats identiques, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide, hors la présence de Monsieur le Président, d'approuver le compte administratif 2020 du Budget Port de Bray-sur-Seine.

### **3-9/ Affectation des résultats 2020 du Budget principal**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats 2020 du Budget principal comme suit :

Excédent de fonctionnement capitalisé :	586 678,03
Excédent de résultat de fonctionnement reporté :	2 738 465,22

### **3-10/ Affectation des résultats 2020 du Budget Annexe SPANC**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats 2020 du Budget Annexe SPANC comme suit :

Excédent de fonctionnement capitalisé :	0,00
Excédent de résultat de fonctionnement reporté :	11 616,61

### **3-11/ Affectation des résultats 2020 du Budget Annexe ZAE de CHOYAU**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats 2020 du Budget Annexe ZAE de CHOYAU comme suit :

Excédent de fonctionnement capitalisé:	0,00
Déficit de résultat de fonctionnement reporté:	87 981,15
Déficit d'investissement reporté:	441 059,60

### **3-12/ Affectation des résultats 2020 du Budget Port de Bray-sur-Seine**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats 2020 du Budget Port de Bray-sur-Seine comme suit :

Excédent de fonctionnement capitalisé:	0,00
Excédent de résultat de fonctionnement reporté:	24 746,32

### **3-13 / Adoption du Budget principal 2021**

Au vu de la possibilité de voter en suréquilibre un budget dont la section de fonctionnement comporte ou reprend un excédent reporté ou dont la section d'investissement comporte un excédent, notamment après inscription des dotations aux amortissements et aux provisions exigées, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'adopter le budget principal 2021 comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT  
DEPENSES : 6 621 202,41€  
RECETTES : 9 330 598,22€

SECTION INVESTISSEMENT  
DEPENSES : 3 241 725€  
RECETTES : 3 241 725€

### **3-14/ Adoption du Budget Annexe SPANC 2021**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'adopter le budget annexe du SPANC 2021 comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT  
DEPENSES : 126 617€  
RECETTES : 126 617€

SECTION INVESTISSEMENT  
DEPENSES : 193 630€  
RECETTES : 193 630€

### **3-15/ Adoption du Budget Annexe ZAE de CHOYAU 2021**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'adopter le budget annexe ZAE de Choyau 2021 comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT  
DEPENSES : 1 044 060€  
RECETTES : 1 044 060€

SECTION INVESTISSEMENT  
DEPENSES : 931 183€  
RECETTES : 931 183€

### **3-16/ Adoption du Budget Port de Bray-sur-Seine**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'adopter le budget Port de Bray-sur-Seine 2021 comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT  
DEPENSES : 36 750€  
RECETTES : 36 750€

### **3-17/ Fixation des taux 2021 des contributions directes**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de fixer les taux de fiscalité additionnelle des contributions directes 2021 à :

- FONCIER BATI : 3.28 %  
- FONCIER NON BATI : 6.67 %  
- COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES : 3.79 %

### **3-18/ Fixation des taux 2021 de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'adopter le taux 2021 par zone unique de TEOM à 15.97% pour l'ensemble des Communes membres.

### **3-19/ Attribution des subventions 2021 aux associations**

Compte tenu des demandes reçues pour 2021 dans le délai imparti, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions 2021 aux associations suivantes :

- 20 000 € au Club sportif Braytois
- 2 500 € au Foyer rural de Donnemarie-Dontilly
- 4 554 € à Le Renaissance (cinéma)
- 7 000 € à l'École de musique de Bray-sur-Seine
- 7 000 € à l'École de musique de Donnemarie-Dontilly
- 80 000 € à l'Association Familiale et rurale de la Bassée (halte-garderie Mil'Mouch)
- 4 000 € à INVENTIO
- 46 982 € à l'office de tourisme intercommunautaire

### **3-20/ Convention d'adhésion au dispositif Petites Villes de Demain**

Au regard de la candidature retenue de la Commune de Bray-sur-Seine au programme des Petites Villes de Demain, et que ce dispositif doit associer étroitement la Communauté de Communes Bassée Montois en tant qu'intercommunalité, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Président à signer la Convention d'adhésion avec l'Etat au dispositif des Petites Villes de Demain.

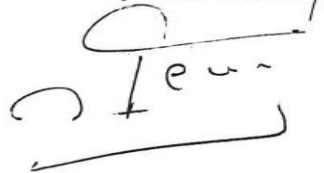
### **3-21/ Avenant à la convention avec le Département de Seine-et-Marne pour l'hébergement du site internet de la Communauté de Communes Bassée-Montois**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de signer un avenant à la convention avec le Département pour l'hébergement du site internet compte tenu que la plateforme technique utilisée jusqu'alors est devenue obsolète et qu'il convient de la sécuriser et se conformer au RGPD.

En l'absence d'autres délibérations, la séance est close à 20h15

*Le Président,*

Le président  
Roger DENORMANDIE



*Le secrétaire*

